

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DUMARDI 31 JANVIER 2012**

Conseillers municipaux absents ou excusés :

Mme Bénédicte HABIB (qui a donné procuration au Maire) ; M. Sébastien BOITON (qui a donné procuration à Marie-Agnès TOURNON). Messieurs Patrick GACHON et Simon LIARD.

Secrétaire de séance : Mme Marie-Agnès TOURNON.

Observation sur le compte-rendu de la dernière réunion du conseil municipal : néant

**L'URBANISME ET CONSTRUCTION :**

\*Permis d'Aménager modificatif :

- déposé par la Cté de Communes de Virieu-Vallée de la Bourbrepour l'extension de la Zone Artisanale « Mas de Perrière » : modification du périmètre du lotissement, du règlement, mise à jour du cahier des charges et du plan de composition.

Le permis de lotir initial avait été déposé en 2007. Superficie totale : 16 895 m<sup>2</sup>. Zone au P.O.S : NAI, hors périmètre du château.

\*Déclaration d'Intention d'Aliéner :

- déposée par Me Olivier MARCE, Notaire à GRENOBLE, Isère, pour la vente du terrain de la SDH situé au Clos des Lys d'une superficie de : 969 m<sup>2</sup>. Zone au P.O.S : UBA situé hors périmètre du château. Prix de vente : 60 000 €. Acquéreurs : M. SEOUD de FONTAINE, Isère.

-déposée par Me Nathalie LAYDEVANT DAL FITIO, Notaire à LE GRAND-LEMPES, Isère, pour la vente de la propriété des conjoints FOURNIER, d'une superficie de : 453 m<sup>2</sup>. Zone au P.O.S : UA située dans le périmètre du château. Prix de vente : 202 000.00 €. Acquéreurs : Monsieur REB de CHARAVINES, Isère. Il sera précisé que de nombreuses animations ont lieu sous l'ancienne halle située en face de cette maison.

Pour ces deux dossiers : la commune n'entend pas exercer son droit de préemption.

\*Extension électrique « chemin du Rat » :

Le permis de construire pour l'élevage canin a été refusé par la D.D.T le 20.01.2012 ; une extension du réseau électrique (- 100 m) étant nécessaire pour alimenter cette parcelle. Un nouveau dossier a été déposé.

**OBJET : APPROBATION DU DEVIS S.E.D.I POUR TRAVAUX SUR RESEAU DE DISTRIBUTION D'ELECTRICITE CHEMIN DU RAT (affaire n° 12-010-560) :**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une extension du réseau électrique est nécessaire pour alimenter l'exploitation agricole pour un élevage canin qui va s'installer sur la commune : Chemin du Rat. Suite à cette demande, le Syndicat des Energies du Département de l'Isère (SEDI) a étudié la faisabilité de l'opération intitulée :

**Collectivité Commune VIRIEU, Affaire n° 12-010-560**

**Extension BT Agricole Schitulli.**

Sur la base d'une étude sommaire réalisée en lien avec les élus et le concessionnaire, les montants prévisionnels sont les suivants :

- 1-le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à : **25 955 €**  
2-le montant total de financement externe serait de : **20 921 €**  
3-les frais de maîtrise d'ouvrage du SEDI, inclus dans le prix de revient, s'élèvent à : **1 240 €**  
4-la contribution aux investissements s'élèverait à environ : **3 794 €**

Afin de permettre au SEDI de lancer la réalisation des études d'exécution par le maître d'œuvre, il convient de :

- prendre acte de l'avant-projet et du plan de financement initiaux, étant précisé qu'après études et avant tout démarrage de travaux, ils seront à nouveau présentés ;
- prendre acte de l'appel de contribution aux frais de maîtrise d'ouvrage du SEDI.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, ayant entendu cet exposé,

**1-PREND ACTE** de l'avant-projet et du plan de financement prévisionnels de l'opération :

Prix de revient prévisionnel :	<b>25 955 €</b>
Financements externes :	<b>20 921 €</b>
Participation prévisionnelle :	<b>5 034 €</b>

*(Frais SEDI + contribution aux investissements)*

**2-PREND ACTE** de la contribution aux frais de maîtrise d'ouvrage du

SEDI pour : **1 240 €**

=====

**OBJET : ACCORD POUR REMBOURSEMENT A LA COMMUNE : TRAVAUX D'EXTENSION ELECTRIQUE EN DIX MENSUALITES :**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que pour le dossier de permis de construire de Mme SCHITTULLI-CONTE, le Syndicat des Energies du Département de l'Isère (SEDI) a établi un devis pour une extension électrique nécessaire à l'alimentation de l'exploitation agricole pour un élevage canin. Le montant estimatif de ces travaux s'élève à : 5 034.00 €. Cette somme sera réglée directement à la commune qui se fera rembourser par Mme SCHITTULLI-CONTE. Cette personne a donné son accord pour prendre en charge ces travaux d'extension mais souhaite bénéficier si possible d'un remboursement échelonné.

Le Conseil Municipal, ayant pris connaissance du dossier,  
par 10 voix pour et 1 abstention :

-DECIDE d'échelonner le remboursement de la facture de Mme SCHITTULLI-CONTE pour les travaux d'extension électrique de son exploitation sur dix mois.

Le remboursement mensuel sera d'un montant de : 503.40 € du mois de mars 2012 au mois de décembre 2012 inclus.

Inscription à l'article 70878 du Budget Primitif 2012.

=====

-Carrière GONIN : M. le Maire a rencontré Monsieur GONIN. La 3<sup>ème</sup> période d'exploitation de la carrière à Mallein se termine courant 2012. (1<sup>ère</sup> période : de 1994 à 2004 ; 2<sup>ème</sup> période : de 2004 à 2009). Un dossier de renouvellement pour « autorisation d'exploiter » a été déposé à la Préfecture. Pour information : le site sera remblayé uniquement avec de la terre végétale, M. NOBLET, dans le cadre de l'inventaire faune et flore, est venu répertorier les espèces et les essences du site.

La commission d'urbanisme souhaite visiter cette exploitation.

## **II. VOIRIE :**

Henri RIVIERE présente les travaux en cours et indique à l'assemblée : qu'un diagnostic de l'éclairage public pourrait être envisagé sur la commune pour nos 198 lampadaires.

### **OBJET : DIAGNOSTIC ECLAIRAGE PUBLIC :**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le SEDI développe un programme expérimental de diagnostic Eclairage Public. Ce programme prévoit l'analyse technique et financière du réseau d'éclairage public, par un bureau d'étude externe et permettra d'avoir une vision en coût global (investissement + fonctionnement) de ce poste budgétaire.

Ce diagnostic a pour but d'établir un état des lieux du patrimoine (points lumineux, armoires de commande...), des recommandations d'améliorations et de mise en conformité et se concrétisera par un programme d'actions pluriannuel. Les différentes actions à engager seront hiérarchisées et chiffrées afin de constituer une aide à la décision qui permettra la mise en œuvre d'une gestion énergétique optimale du réseau d'éclairage public.

La participation financière de la commune a été fixée par délibération n° 342 du conseil syndical du 29/11/2010 à 4 € par point lumineux analysé, auxquels s'ajouteront les frais de maîtrise d'ouvrage fixés par délibération n° 329 du conseil syndical du 05/07/2010 à 6% du montant HT de l'opération.

Ce programme prévoit également l'établissement la possibilité d'établir la cartographie informatique du réseau et la réalisation d'études d'éclairement sur tout ou partie de la commune. Ces missions complémentaires n'étant pas éligibles aux financements de l'ADEME et de la Région Rhône-Alpes, leur coût sera supporté par la collectivité.

Il est proposé au Conseil Municipal que la Commune demande son intégration dans ce programme. Monsieur le Maire sollicite l'avis du Conseil Municipal sur cette opération.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité :

-DEMANDE que la commune de VIRIEU soit intégrée au programme expérimental d'audit énergétique développé par le SEDI pour la mission de base et les options suivantes :

\*cartographie numérique du réseau d'éclairage public

\*étude d'éclairement.

-AUTORISE Monsieur le Maire à signer les documents relatifs à cette opération.

=====

-Travaux de réseaux Champ de Mars/ Rue de la Gare :

### **OBJET : DEMANDE D'AIDE AU TITRE DE LA DOTATION D' ACTIONS PARLEMENTAIRES POUR LES TRAVAUX SUR LES RESEAUX DE DISTRIBUTION ELECTRIQUE ET FRANCE TELECOM : CHAMP DE MARS/RUE DE LA GARE :**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que dans le cadre des travaux de réseau séparatif programmés par le Syndicat Mixte d'Eau et d'Assainissement de la Haute Bourbre dans les rues : Champ de Mars/Rue de la Gare, une demande a été faite auprès du Syndicat Energies de l'Isère (SEDI) pour étudier simultanément la faisabilité de travaux d'enfouissement sur les réseaux de distribution publique d'électricité, partie HTA et basse tension ainsi que sur le réseau France Télécom.

Selon les délibérations du Conseil Municipal du 18.10.2011, la participation prévisionnelle communale pour ces gros travaux sur la commune est de :

- pour travaux sur réseau électrique « partie HTA » : 26 132.00 €

- pour travaux sur réseau électrique « basse tension » : 34 169.00 €

-pour travaux sur réseau France Télécom : 47 426.00 €

=====

Soit un coût estimatif total de : .....107 727.00 €

(Cent sept mille sept cent vingt-sept euros).

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

\*SOLLICITE une aide au titre de la Dotation d'Actions Parlementaires, aussi élevée que possible, pour ces gros travaux communaux d'enfouissement des réseaux électriques partie H.T.A ; basse tension, et France Télécom.

\*APPROUVE et ARRETE les modalités de financement de cette opération comme suit :

Coût total des travaux : 107 727.00 € :

-Subvention sollicitée :

\*Dotation d'Actions Parlementaires : ..... 20 000.00 €

-Part emprunt et autofinancement :

\*Emprunt .....50 000.00 €

\*Autofinancement..... 37 727.00 €.

\*INDIQUE que ces travaux seront réalisés au cours du 2<sup>ème</sup> semestre 2012.

=====

-Projet 3<sup>ème</sup> tranche : Madame Tournon, Messieurs Poncet et Riviere ont rencontré Messieurs Chaboud et Silvin de la DDT pour étudier les plans proposés dans le cadre du projet de la 3<sup>ème</sup> tranche. Des modifications sont à apporter, des contacts avec les riverains seront pris, et des informations complémentaires doivent être vérifiées avant une nouvelle proposition de la DDT.

-Information voirie RD 17 :

Un courrier a été adressé à Monsieur Barret (Territoire des Vals du Dauphiné) pour demander la pose d'un panneau de signalisation « chaussée glissante » sur la route départementale 17, à l'entrée de Virieu, au niveau de la roue à augets. Trois accidents de la circulation se sont produits dernièrement dans ce secteur où une portion de route est souvent verglacée.

-VC n° 5 « montée du château » : Henri Riviere informe l'assemblée qu'un arrêté de fermeture a été pris à compter du lundi 16 Janvier 2012 pour la saison hivernale sur une partie de cette voie très dangereuse : de l'intersection du chemin privé du château au croisement de la rue du Haut-Virieu.

Un drainage sera fait pour éviter l'eau, le verglas sur la route.

-Rencontre avec la DDT, le SMABB, le syndicat de la pêche pour les 4 bassins de rétention : S'étant rendus sur les lieux, ces dits « pièges à gravier » situés à Vaugelas ne seront pas curés. Le SMABB le confirmera par écrit. Il convient simplement chaque année d'enlever branches et feuillages pour faciliter l'écoulement des eaux.

Certains élus sont sceptiques sur cette pratique, compte-tenu des expériences passées (pluies diluviennes...) et insistent sur l'importance d'avoir un rapport écrit et détaillé du SMABB.

### **III. TRAVAUX BATIMENTS :**

Gilles Breda indique au conseil municipal que les contrats de maintenance des extincteurs communaux et du désenfumage de la salle des fêtes ont été revus.

**OBJET : APPROBATION CONTRAT D'ENTRETIEN DES EXTINCTEURS COMMUNAUX (CONTRAT n° 2011.003) :**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que par courrier recommandé du 31.08.2011, le contrat de la SARL S.A.S.I.C pour l'entretien des extincteurs dans les bâtiments communaux a été résilié. Un nouveau contrat d'entretien de la société DEFRANCE PROTECTION INCENDIE D.P.I a été réceptionné. Il est conclu pour une durée d'une année et se renouvellera par tacite reconduction. Il prend effet au 1<sup>er</sup> décembre 2011 et concerne l'entretien des 45 extincteurs répartis dans les bâtiments communaux. La redevance annuelle s'élève à 235.00 € H.T.

Le Conseil Municipal, ayant pris connaissance du dossier, à l'unanimité et en plein accord avec le Maire :

- APPROUVE le nouveau contrat d'entretien pour les extincteurs communaux établi par la Sté DEFRANCE PROTECTION INCENDIE D.P.I, domiciliée 87 Impasse de la Colombette à VIRIEU, Isère, à compter du 1<sup>er</sup> Décembre 2011.
- AUTORISE le Maire à signer le contrat n° 2011.003 et toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

=====

**OBJET : APPROBATION CONTRAT D'ENTRETIEN POUR LE SYSTEME DE DESENFUMAGE DE LA SALLE DES FETES (CONTRAT n° 2011.004) :**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que par courrier recommandé du 01.09.2011, le contrat de la SARL S.A.S.I.C pour l'entretien du système de désenfumage de la salle des fêtes a été résilié. Un nouveau contrat d'entretien de la société DEFRANCE PROTECTION INCENDIE D.P.I a été réceptionné. Il est conclu pour une durée d'une année et se renouvellera par tacite reconduction. Il prend effet au 9 décembre 2011. La redevance annuelle s'élève à 191.57 € H.T.

Le Conseil Municipal, ayant pris connaissance du dossier, à l'unanimité et en plein accord avec le Maire :

- APPROUVE le nouveau contrat d'entretien pour le système de désenfumage de la salle des fêtes, établi par la Sté DEFRANCE PROTECTION INCENDIE D.P.I, domiciliée 87 Impasse de la Colombette à VIRIEU, Isère, à compter du 9 Décembre 2011.
- AUTORISE le Maire à signer le contrat n° 2011.004 et toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

=====

**\*Assurance Sonorisation :**

Un avenant au contrat d'assurance ALLIANZ pour les bâtiments communaux a été demandé, suite à l'achat et l'installation de la sonorisation à la salle des fêtes.

**OBJET : APPROBATION AVENANT N° 1 AU CONTRAT D'ASSURANCES ALLIANZ N° 46538767 (ASSURANCE DOMMAGE AUX BIENS) :**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'un avenant au contrat d'assurances n° 46538767 pour les biens communaux a été demandé aux assurances ALLIANZ suite à l'achat et l'installation d'une nouvelle sonorisation à la salle des fêtes. Les assurances ALLIANZ ont communiqué le montant de cette cotisation annuelle qui s'élèvera à 68.84 € TTC. La date de la 1<sup>ère</sup> échéance étant fixée au 1<sup>er</sup> Avril 2012.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire, à l'unanimité, et en plein accord :

-APPROUVE l'avenant n° 1 au contrat d'assurances ALLIANZ n° 46538767 garantissant la nouvelle sonorisation à la salle des fêtes.

-AUTORISE le Maire à signer le dit avenant et retourner un exemplaire aux assurances ALLIANZ à VIRIEU, Isère.

Crédits prévus à l'article 616 du Budget Primitif 2012.

=====

\*Baux communaux :

- Gendarmerie :

Les services fiscaux de l'Isère proposent une majoration du loyer annuel.

**OBJET : APPROBATION PROJET AVENANT AU BAIL DE LA CASERNE DE GENDARMERIE A COMPTER DU 16.11.2011 :**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération du 9 Septembre 2008, il avait accepté le renouvellement du loyer de la caserne de gendarmerie du 16.11.2008 au 15.11.2017.

Monsieur le Maire indique que dernièrement il a reçu un courrier du service des affaires immobilières de la région de Gendarmerie Rhône-Alpes lui indiquant que la première période triennale du bail de location est arrivée à expiration le 15 Novembre 2011 et que les services fiscaux de l'Isère ont proposé une revalorisation du loyer, soit : 36 075.00 € au lieu de 35 375.00 € à compter du 16 Novembre 2011.

Monsieur le Maire rappelle également à l'assemblée que ce loyer est payable semestriellement à terme échu.

Le Conseil Municipal, après études et délibérations, et à l'unanimité :

\*ACCEPTTE le projet d'avenant au bail de la caserne de gendarmerie proposé par les services fiscaux de l'Isère à partir du 16 Novembre 2011 pour un montant annuel de : 36 075.00 € (trente-six mille soixante-quinze euros).

\*DONNE tous pouvoirs au Maire pour signer le dit projet d'avenant au bail.

=====

-Garage communal de la Cure : changement de locataire.

**OBJET : BAIL ENTRE LA COMMUNE DE VIRIEU ET M. COMMANDEUR POUR UN GARAGE + APPENTIS AU 31 PLACE HENRI CLAVEL :**

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que le garage communal situé derrière la Cure a été libéré fin décembre 2011. Il informe l'assemblée de la demande de M. Loïc COMMANDEUR, domicilié à VIRIEU, pour la location de ce garage appartenant à la commune et l'appentis attenants, situés au 31 Place Henri Clavel. La superficie totale du garage et de l'appentis est d'environ 28 m<sup>2</sup>. Le loyer mensuel sera de : 50.00 €.

Le Conseil Municipal, après études et délibérations, à l'unanimité, et en plein accord avec le Maire :

\*DECIDE de louer ce garage communal et l'appentis à M. Loïc COMMANDEUR, domicilié à VIRIEU, pour une durée de trois ans, à compter du 1<sup>er</sup> Février 2012.

\*INDIQUE que le loyer mensuel sera de 50.00 € révisable chaque année sur la base de l'indice de référence des loyers du 1<sup>er</sup> trimestre de l'année précédente.

\*DONNE tous pouvoirs au Maire pour signer le bail à intervenir entre la commune de VIRIEU et M. COMMANDEUR.

=====

Garages communaux sous le bâtiment de La Poste :

Après nettoyage et quelques travaux, trois garages sont à louer.

**OBJET : BAIL ENTRE LA COMMUNE DE VIRIEU ET M. ET MME PICCONATTO POUR UN GARAGE AU SOUS-SOL DE LA POSTE :**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les garages situés au sous-sol du bâtiment de La Poste peuvent désormais être loués.

Il informe l'assemblée de la demande de M. et Mme Stéphane PICCONATTO, domiciliés à VIRIEU, pour la location du 1<sup>er</sup> garage, d'une superficie de 32.50 m<sup>2</sup>, situé au 68 rue du Vallon de Lamartine, au sous-sol de La Poste. Le loyer mensuel sera de 50.00 €.

Le Conseil Municipal, après études et délibérations, à l'unanimité, et en plein accord avec le Maire :

\*DECIDE de louer le 1<sup>er</sup> garage communal, situé au sous-sol du bâtiment de La Poste, à M. et Mme PICCONATTO, domiciliés à VIRIEU, pour une durée de trois ans, à compter du 1<sup>er</sup> Mars 2012.

\*INDIQUE que le loyer mensuel sera de 50.00 € révisable chaque année sur la base de l'indice de référence des loyers du 1<sup>er</sup> trimestre de l'année précédente.

\*DONNE tous pouvoirs au Maire pour signer le bail à intervenir entre la commune de VIRIEU et M. et Mme PICCONATTO.

=====

**OBJET : BAIL ENTRE LA COMMUNE DE VIRIEU ET MELLE SEVERINE MALLLEN POUR UN GARAGE AU SOUS-SOL DE LA POSTE :**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les garages situés au sous-sol du bâtiment de La Poste peuvent être désormais loués et qu' il a reçu une demande de Melle Séverine MALLLEN, domiciliée à VIRIEU, pour la location du 2<sup>ème</sup> garage, d'une superficie de 14.75 m<sup>2</sup>, situé au 68 rue du Vallon de Lamartine, au sous-sol de La Poste. Le loyer mensuel sera de 40.00 €.

Le Conseil Municipal, après études et délibérations, à l'unanimité, et en plein accord avec le Maire :

\*DECIDE de louer le 2<sup>ème</sup> garage communal, situé au sous-sol du bâtiment de La Poste, à Melle Séverine MALLLEN, domiciliée à VIRIEU, pour une durée de trois ans, à compter du 1<sup>er</sup> Mars 2012.

\*INDIQUE que le loyer mensuel sera de 40.00 € révisable chaque année sur la base de l'indice de référence des loyers du 1<sup>er</sup> trimestre de l'année précédente.

\*DONNE tous pouvoirs au Maire pour signer le bail à intervenir entre la commune de VIRIEU et Melle Séverine MALLLEN.

=====

**OBJET : BAIL ENTRE LA COMMUNE DE VIRIEU ET MME CHABOUD-MONIN  
POUR UN GARAGE AU SOUS-SOL DE LA POSTE :**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un troisième garage est disponible au sous-sol du bâtiment de La Poste, **tant que l'appartement situé à l'étage n'est pas habitable**, car le garage va avec cet appartement. Le Maire indique qu'il a reçu une demande de location de Mme Florence CHABOUD-MONIN qui exerce son activité sur la commune. Ce troisième garage situé 68 rue du Vallon de Lamartine, au sous-sol de La Poste a une superficie de : 26.60 m2. Le loyer mensuel sera de 40.00 €.

Le Conseil Municipal, après études et délibérations, à l'unanimité, et en plein accord avec le Maire :

\*DECIDE de louer le 3ème garage communal, situé au sous-sol du bâtiment de La Poste, à Mme Florence CHABOUD-MONIN pour une durée de trois ans, à compter du 1<sup>er</sup> Mars 2012.

\*INDIQUE que le loyer mensuel sera de 40.00 € révisable chaque année sur la base de l'indice de référence des loyers du 1<sup>er</sup> trimestre de l'année précédente.

\*DONNE tous pouvoirs au Maire pour signer le bail à intervenir entre la commune de VIRIEU et Mme Florence CHABOUD-MONIN.

=====

**\*Pour information:**

Les portes d'entrée ont été changées 31 rue de Barbenière et des peintures reprises.

**\*Dossier de Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux pour la restauration de la Halle :**

**OBJET : MODALITES DE FINANCEMENT POUR LA DEMANDE DE  
SUBVENTION D.E.T.R POUR LA RENOVATION DE L'ANCIENNE HALLE :**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal ses différentes délibérations demandant une subvention pour les travaux de rénovation de l'ancienne halle, et notamment celle du 29 Novembre 2011 accompagnant le dossier préfectoral pour la demande de Dotation d'Equipement aux Territoires

Ruraux (D.E.T.R) 2012. Le coût total de ces travaux est de : 51 000 € H.T, soit 60 996 € TTC, y compris les frais de maîtrise d'œuvre.

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée d'un courrier de la Sous-Préfecture réclamant une délibération arrêtant les modalités de financement et précisant les montants des subventions sollicitées et accordées, de l'autofinancement ou de l'emprunt pour compléter ce dossier.

Le Conseil Municipal, ayant pris connaissance de ce courrier, à l'unanimité et en plein accord avec le Maire :

-ADOPTE cette opération,

-ARRETE et APPROUVE les modalités de financement comme suit :

Coût total des travaux : 51 000 € H.T :

**\*subventions sollicitées :**

D.E.T.R : .....12 750.00 €

Fondation du Crédit Agricole : ..... 4 000.00 €

Dotation d'Actions Parlementaires : ..... 15 000.00 €

**\*part emprunt et autofinancement :**

Emprunt : .....10 000.00 €

Autofinancement : ..... 9 250.00 €

- SOLLICITE une subvention auprès des services préfectoraux au titre de la Dotation d'Équipement aux Territoires Ruraux aussi élevée que possible.
  - INDIQUE que ces travaux seront réalisés au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2012.
  - AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.
- Ainsi fait et délibéré.

=====

#### **IV. COMPTE-RENDU DES COMMISSIONS OU REUNIONS :**

**\*Commission Culturelle :**

Raoul TARTAIX donne un compte-rendu du dernier spectacle : « Contes avant la nuit ». 158 entrées pour ce spectacle MC2 de grande qualité.

-Jeu des 1000 euros : deux émissions ont été enregistrées le 11 Janvier. Un grand succès public. L'expérience est intéressante pour notre village. Madame TOURNON indique que le repas de midi des deux animateurs ainsi que leurs chambres d'hôtel à MORESTEL ont été pris en charge financièrement, comme le font les autres communes d'accueil. Date est prise pour une nouvelle émission (dans un délai d'au moins trois ans).

-Cinéma : Raoul TARTAIX indique que 83 personnes étaient présentes à la séance de cinéma de janvier (Hugo Cabret).  
Prochaine séance : dimanche 26 Février à 17 h 30 : J. Edgar de Clint Eastwood avec Leonardo Di Caprio.

- Troupe en résidence des Vals du Dauphiné : la 1<sup>ère</sup> répétition publique pour le spectacle « Malaga » a eu lieu le 26 Janvier à l'ancienne mairie, répétition de qualité où l'on a regretté le manque de spectateurs. La prochaine répétition sera donnée le 8 Février à BLANDIN et le spectacle : le 17 Mars à la salle communale de CHELIEU.

Raoul TARTAIX fait part à l'assemblée de la réception de deux contrats de cession du droit d'exploitation du conteur : Salvatore CANNAROZZI.

#### **OBJET : APPROBATION CONTRAT DE CESSION ET INSTAURATION TARIFS D'ENTREE POUR LE SPECTACLE « QUAND LES TIGRES FUMAIENT LA PIPE » DU 10.03.2012 DE S. CANNAROZZI.**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que dans le cadre des manifestations 2012 de la Commission Culturelle Communale, il vient de recevoir de la Compagnie Café-Crème de ST FORGEUX, Rhône, un contrat de cession du droit d'exploitation pour le spectacle « Quand les Tigres fumaient la Pipe » qui sera donné à la salle des fêtes de VIRIEU : Samedi 10 Mars 2012 à 20 h 30 mn. Le coût de cette représentation est de : 350.00 €.

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que ce contrat de cession du droit d'exploitation établi en double exemplaire, est à approuver et à signer, et qu'il convient d'instaurer les tarifs d'entrée pour ce spectacle.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, et en plein accord avec le Maire :

-APPROUVE le contrat de cession pour le spectacle de Salvatore CANNAROZZI : « quand les Tigres fumaient la Pipe » qui aura lieu le samedi 10 Mars 2012 à 20 h 30 à la salle des fêtes.

- FIXE les tarifs d'entrée à 8.00 € pour les adultes et 1.50 € pour les jeunes de 13 à 18 ans,
- AUTORISE le Maire à signer le dit contrat de cession et à retourner un exemplaire à la Compagnie Café-Crème, Chemin du Giroud à 69490 SAINT FORGEUX,
- INDIQUE que tous les frais relatifs à cette représentation seront prévus à l'article 6232 du Budget Primitif 2012.

=====

**OBJET : APPROBATION CONTRAT DE CESSION POUR LE SPECTACLE**  
**« TOUR DE CONTES » DES 17.01, 07.02 ET 28.02.2012 DE SALVATORE**  
**CANNAROZZI A L'ECOLE INTERCOMMUNALE DE LA VALLEE :**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que dans le cadre des manifestations 2012 organisées par la Commission Culturelle Communale, il a reçu de la Compagnie Café-Crème de ST FORGEUX, Rhône, un contrat de cession du droit d'exploitation pour le spectacle : « Tour de Contes » de Salvatore CANNAROZZI qui sera donné à l'Ecole Intercommunale de la Vallée: les 17 Janvier, 7 Février et 28 Février 2012.

Le coût de ces trois représentations est de : 1 050.00 €.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que ce contrat de cession du droit d'exploitation établi en double exemplaire est à approuver et à signer.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, et en plein accord avec le Maire :

- APPROUVE le contrat de cession pour le spectacle « Tour de Contes » de Salvatore CANNAROZZI qui aura lieu les 17 Janvier 2012, 7 Février et 28 Février 2012 à l'Ecole Intercommunale de la Vallée, 465 rue du Grand-Champ en cette commune.
- AUTORISE le Maire à signer le dit contrat et à retourner un exemplaire à Compagnie Café-Crème, Chemin du Giroud à 69490 SAINT FORGEUX,
- INDIQUE que tous les frais relatifs à ce spectacle seront prévus à l'article 6232 du Budget Primitif 2012.

=====

-G.R 38 : Raoul TARTAIX indique que la journée Inter Scènes a lieu le 15 Mars prochain à VIRIEU et à « La Feuille d'Art » à PANISSAGE. Il informe les élus que leur présence serait souhaitée le matin pour l'accueil des participants.

-Demande de subvention par Ecrit & Art :

Monsieur le Maire rappelle que toutes les demandes de subvention des associations sont étudiées par la commission des finances en début d'année budgétaire. Elles sont attribuées en fonction d'un projet. Un courrier a été adressé en ce sens à l'association Ecrit & Art. Raoul TARTAIX précise que la commission culturelle participe à l'exposition « Abécédaires » et que le personnel technique a été mis à disposition pour l'installation de cette manifestation, le secrétariat pour les photocopies, ce qui représente une forme d'aide non négligeable. Le vernissage a lieu le 3 février à 18h.

\*Commission Sports Animations :

Gilles PONCHON informe les élus que pour des raisons techniques, le comice agricole ne peut avoir lieu au château. Il se situera près de l'ensemble sportif sur une seule journée : le 25 Août 2012. Le repas dansant aura lieu le samedi soir à la halle de sports.

-Téléthon : Gilles PONCHON donne lecture du bilan du téléthon 2011 à Chélieu. Comme au niveau national, les dons sont en légère progression puisque 3351 € ont été reversés à l'AFM. La manifestation 2012 aura lieu à Panissage, les bénévoles qui préparent cette journée ont quelques interrogations sur les animations du samedi après-midi qui mobilisent peu de monde. Monsieur TRIPIER-MONDANCIN a soumis l'idée d'organiser une projection cinématographique le vendredi soir où les bénéfices seraient reversés au téléthon. Des contacts seront pris avec le C.N.C et l'association Ciné Passion Village : M. TOURTET .

- Assemblée générale de l' U.D.A.I : le samedi 21 janvier 2012 à La Côte Saint André. Avec en introduction les interventions de Messieurs BARBIER, RAMBAUD et COLOMBIER. Quelques points importants ont été relevés par M. PONCHON suite au bilan moral et au rapport financier :

\*les buvettes associatives, avec l'obligation d'afficher les mentions « Vente d'alcool interdite aux mineurs ». Une formation est d'ailleurs proposée le 26 Mai par l'U.D.A.I sur l'organisation d'une buvette.

\*de nouvelles taxes pour les manifestations à caractère sportif vont être créées comme cela se pratique au niveau culturel (S.P.R.E et S.A.C.E.M).

\*un trophée du bénévolat (35 €) peut être attribué à tout bénévole méritant sur simple demande à l'U.D.A.I.

L'U.D.A.I remercie toutes les communes adhérentes qui la soutiennent à travers des subventions.

-Tour Autos 2012 : la 3<sup>ème</sup> étape du Tour Autos reliant AIX LES BAINS à CLERMONT-FERRAND aura lieu le jeudi 19 Avril 2012 en passant par Virieu.

Les véhicules historiques de compétition venant de La Tour du Pin et se rendant au Grand-Lemps circuleront dans la commune de 7 h 30 à 10 heures.

-Quelques informations des clubs sportifs :

Concours de belote du Club Sportif de Virieu ce week-end à la salle des fêtes.

Bons résultats du club de tennis chez les jeunes et organisation d'un concours de belote : le samedi 11 février à Chélieu.

\*Commission Aménagement, Environnement, Fleurissement :

-Mme Marie-Agnès TOURNON informe l'assemblée qu'une présentation de l'inventaire du patrimoine du Nord-Isère a eu lieu le 24 janvier dernier à Panissage. Le thème en était : les cures, le mobilier urbain et le patrimoine industriel.

Ces présentations sont très intéressantes et révèlent quelques trésors cachés dans les communes du Nord-Isère. Pour Virieu : la façade de notre Cure est très spécifique, elle pourrait être inscrite à l'inventaire du patrimoine, ce qui bien sûr obligerait à la conserver en l'état, mais permettrait aussi d'obtenir des subventions du Conseil Général si elle se dégradait. Ce qui n'est pas le cas pour l'instant.

Les tables du conseil municipal de l'ancienne mairie ont aussi été remarquées, ainsi que la toise du conseil de révision, le tambour du garde-champêtre, d'anciennes photos de la fanfare de Virieu.

-La commission A.E.F va organiser une conférence fin avril sur le thème : « jardiner autrement ». Un marché d'échanges de graines sera fait à cette occasion. Un contact a été pris avec l'association des jardiniers de France par l'intermédiaire de Monsieur SEDE.

La commission réfléchit à la création d'un fascicule à vocation civique. Une 1<sup>ère</sup> réunion a eu lieu en présence de Jean-Philippe REPIQUET qui est en charge de l'élaboration de ce livret. Un avant-projet sera présenté prochainement au conseil municipal.

-Fleurissement : Rolande THUDEROZ sensibilise les membres du conseil afin de trouver quelques élus supplémentaires pour les tournées du fleurissement communal.

-Gaz de schiste : Raoul TARTAIX demande une vigilance accrue du conseil sur l'exploitation du gaz de schiste, en effet un permis de prospection existe sur notre secteur. Des renseignements seront pris.

-M. le Maire indique à l'assemblée que la subvention de 11 958.00 € pour l'acquisition de matériel et de désherbage mécanique a été versée la semaine dernière par l'Agence de l'Eau.

#### -Vals du Dauphiné, regroupement intercommunal :

Madame TOURNON informe les élus des dernières avancées du Syndicat Mixte des Vals du Dauphiné pour le regroupement de nos cinq communautés de communes.

L'arrêté préfectoral relatif au schéma départemental de coopération intercommunal a été pris le 22 décembre dernier. La notification de cet arrêté sera signalée par la préfecture « en temps voulu » soit avant le 31 décembre 2012. Ainsi les communes ont jusqu'à fin 2012 pour se préparer et travailler au regroupement.

Le Préfet fera le point sur l'avancement des réflexions début 2013 et aura les pleins pouvoirs pour accélérer le processus de regroupement.

Les élus des Vals du Dauphiné souhaitent que la notification préfectorale soit la plus tardive possible car il y a un grand nombre d'éléments à éclaircir avant ce regroupement.

Décisions du Syndicat Mixte : une expertise sur les enjeux principaux, gouvernance, finances, compétences et personnel doit être mise en place. Un comité de pilotage doit se former. Afin d'avancer rapidement, trois communautés iséroises ayant déjà fusionnées seront reçues le 2 février prochain aux Vals du Dauphiné : C.A.P.I, Grésivaudan et Trièves.

Les élus des Vals du Dauphiné se retrouveront le 15 février pour l'ébauche d'un cahier des charges. Le 29 : une réunion à La Bâtie-Montgascon regroupera les cinq exécutifs des Communautés ainsi que tous les maires de cette future intercommunalité afin d'organiser et présenter un calendrier, une méthode et une proposition de cahier des charges.

#### -Syndicat Intercommunal des Collèges :

Madame TOURNON indique que les statuts du syndicat des collèges ont été modifiés, entre autres, l'article 9 mentionnant les participations d'investissement, en fonction de la population DGF et non plus du nombre d'élèves.

Les communes disposent de trois mois pour délibérer et approuver ou non ces nouveaux statuts. A défaut de délibération dans ce délai, l'avis communal est réputé favorable, ce qui signifie pour Virieu que, même sans aucun enfant scolarisé aux collèges du Calloud ou des Dauphins, la commune participera aux investissements du syndicat. Tous les membres du conseil s'abstiennent sur cette modification de statuts.

#### -S.M.A.B.B. : modification des statuts :

#### **OBJET : APPROBATION DES NOUVEAUX STATUTS DU SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT DU BASSIN DE LA BOURBRE :**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal d'un courrier du Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de la Bourbre accompagné de la délibération du Comité Syndical du 14 Décembre 2011 approuvant les nouveaux statuts du S.M.A.B.B.

Cette réforme statutaire avait pour objectif de redéfinir l'objet du Syndicat ainsi que la nature et le nombre des membres le composant. Elle a été menée en deux temps : un arrêté du 7 octobre 2009 a validé l'objet du SMABB et un 2ème du 17 novembre 2011 portait sur la composition des membres acte le retrait du S.I des Marais de Bourgoin-Jallieu et de la Cté d'Agglomération Porte de l'Isère des membres du S.M.A.B.B.

Le Conseil Municipal, ayant pris connaissance du courrier du S.M.A.B.B et des statuts, à l'unanimité, et en plein accord avec le Maire :

-VALIDE et APPROUVE les dernières modifications statutaires du Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de la Bourbre.

=====

\*S.I.V.U des Ecoles Publiques :

Mr le Maire indique à l'assemblée que le logiciel de réservation pour la cantine fonctionne bien, les parents et le personnel sont satisfaits de ce nouveau service.

Le Maire souligne quelques incertitudes au sujet du maintien d'un poste de professeur des écoles en maternelle, en effet, les effectifs doivent être au moins maintenus à la rentrée prochaine.

L'association Grain d'Aile : soutien parents/enfants de 0 à 3 ans, est logée trop à l'étroit à la halle des sports. Les locaux de la garderie scolaire de l'école de la Vallée leur ont été proposés. Une prochaine rencontre aura lieu avec l'association Familles Rurales qui utilise actuellement ces locaux.

\*C.C.A.S :

-Paniers solidaires : Jean-Philippe REPIQUET informe le conseil que la collecte de la Ste Catherine pour la Banque Alimentaire est de 234 kg environ de denrées pour Virieu.

Ce qui semblerait être un peu moins que l'an dernier. Un bilan global sera fait avec les autres collectes sur Blandin, Chassignieu, Chélieu, Panissage et Valencogne.

La visite annuelle des responsables de la Banque Alimentaire aura lieu la semaine prochaine.

Une réunion des membres du CCAS est prévue le 3 Février à 16 h afin de préparer cette rencontre.

-Centre de planification de La Tour du Pin : Jean-Philippe REPIQUET a reçu une responsable du Centre de Planification qui souhaitait remercier de vive voix la seule commune en dehors de La Tour du Pin qui subventionne le Planning familial. Monsieur REPIQUET rappelle le travail et les actions importantes de ce centre : éducation à la sexualité, prévention Sida, contraception, interruption volontaire de grossesse... Il est difficile d'apprécier le nombre de personnes de notre commune bénéficiant de ces services, cependant il est nécessaire de soutenir les actions du planning familial.

-Assistante sociale : Monsieur REPIQUET a rencontré ce matin : Madame SIBUE, nouvelle assistante sociale à plein temps, à la Maison Médicale. Une réunion avec les membres du CCAS et une visite des locaux sont prévues prochainement.

**V. QUESTIONS DIVERSES :**

\*Personnel communal :

-Mise en œuvre de l'entretien professionnel :

Depuis 2010 et à titre expérimental pour trois ans, les collectivités peuvent remplacer la notation annuelle du personnel communal par un entretien professionnel.

L'entretien professionnel se définit comme étant un moment d'échanges et de dialogue entre l'agent et le maire en vue d'établir et d'apprécier la valeur professionnelle de l'agent évalué. C'est donc l'occasion : de faire le point sur les conditions de travail actuelles de l'agent, d'évaluer le travail effectué au cours de l'année écoulée, de fixer les objectifs individuels ou du service pour l'année à venir, d'envisager les projets professionnels et de définir les besoins en formation...

Pour information : après avis du Comité Technique Paritaire, le conseil municipal délibérera pour mettre en place à titre expérimental l'entretien professionnel au titre des années 2011 et 2012 pour les quatre agents de la collectivité.

\*Horaires d'ouverture du secrétariat de mairie :

La mairie, depuis toujours est ouverte au public : du mardi au samedi de 9 h à 12 h.

Constat est fait que le jeudi matin, peu d'administrés viennent au secrétariat, contrairement au samedi matin.

Il est proposé la fermeture du secrétariat le jeudi matin et qu'en remplacement, il soit ouvert le vendredi après-midi de 14 h 30 à 17 h 30 mn à partir du 1<sup>er</sup> Mars, ce qui permettra peut-être de décongestionner le samedi matin.

Désormais, les horaires seront les suivants :

Mardi : de 9 h à 12 h

Mercredi : de 9 h à 12 h

Vendredi : de 9 h à 12 h et 14 h 30 à 17 h 30

Samedi : de 9 h à 12 h.

\*Fermeture du secrétariat l'été :

De nombreuses mairies ferment leur secrétariat durant l'été.

Pour essai, le secrétariat de mairie sera fermé au public les deux premières semaines d'août cette année. Toutefois, une permanence téléphonique sera assurée.

Cette nouvelle organisation évitera l'embauche d'un personnel occasionnel l'été.

\*Remboursement assurance :

**OBJET : APPROBATION REMBOURSEMENT DES ASSURANCES ALLIANZ POUR VANDALISME AU STADE :**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que dans la nuit du 31 Octobre au 1<sup>er</sup> Novembre 2011 des dégâts avaient été causés sur les cinq poubelles situées à l'aire de jeux au stade. Plainte a été déposée, et une déclaration effectuée auprès des assurances ALLIANZ (contrat n° B1130637354) qui, suite au rapport d'expertise, ont adressé en mairie un chèque en dédommagement du préjudice subi. Déduction faite de la franchise, l'indemnité s'élève à : 2 100.00 €.

Le Conseil Municipal, ayant pris connaissance du dossier du sinistre n° B 1130637354, après délibérations, et à l'unanimité :

-ACCEPTE le remboursement des assurances ALLIANZ d'un montant de : 2 100.00 € (deux mille cent euros) en règlement des dommages causés sur les poubelles de l'aire de jeux au stade.

-AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Le présent chèque sera encaissé à l'article 7718 du Budget Primitif 2012.

=====

-Seuils des marchés publics :

Monsieur le Maire informe que suite au décret n° 2011-1853 du 9 Décembre 2011 le seuil du code des marchés publics a été modifié au 1<sup>er</sup> Janvier 2012.

Le décret relève le seuil de dispense de procédure à 15 000.00 € H.T, au lieu de 4.000 € H.T. en garantissant, en dessous de ce seuil, le respect par l'acheteur public des principes fondamentaux de la commande publique. Il est demandé à l'acheteur public :

- \*de veiller à choisir une offre répondant de manière pertinente au besoin,
- \*de respecter le principe de bonne utilisation des deniers publics,
- \*et de ne pas contracter systématiquement avec un même prestataire lorsqu'il existe une pluralité d'offres potentielles susceptibles de répondre au besoin.

-Fiscalité locale :

En 2012, les valeurs locatives qui servent de base aux impôts directs locaux en 2012 seront revalorisées par un coefficient égal à 1.018 (+1.8%) pour les propriétés non bâties, pour les immeubles industriels relevant de la méthode dite comptable et pour l'ensemble des autres propriétés bâties.

-Elections législatives :

Monsieur Georges COLOMBIER, Député de la 7<sup>ème</sup> circonscription a fait savoir qu'il ne se représenterait pas aux prochaines élections législatives. Il tiendra une permanence vendredi 10 Février 2012 au secrétariat de mairie.

-Départ à la D.D.T de BOURGOIN-JALLIEU :

Madame Yvette GUILLAUD, chargée de l'étude des permis de construire communaux et autres documents d'urbanisme a fait valoir ses droits à la retraite fin décembre 2011.

Pour la remercier de sa collaboration pendant de nombreuses années une composition florale lui a été offerte.

Depuis le 2 Janvier 2012 une nouvelle organisation à la D.D.T s'est mise en place. Les dossiers de permis de construire et de certificats d'urbanisme sont désormais adressés à : Direction Départementale des Territoires de LA COTE SAINT ANDRE pour instructions.

-Vœux :

L'association Familles Rurales a transmis par courrier ses vœux à tous les élus et leurs collaborateurs.

Date de la prochaine réunion du conseil municipal : mardi 6 Mars 2012 à 19 h.

=====